

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000

(Communes de TREPOT – FOUCHERANS – TARCENAY)



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



2015-2018

Référent : Jacques MONIOTTE,
Président du Syndicat Intercommunal Education 2000

Secrétariat : Mairie de Foucherans
2, Rue du Champ de Foire - 25620 FOUCHERANS
tél : 03.81.86.78.57 - mail : sieducation2000@gmail.com

Remarques liminaires

Depuis sa création en 1990, le Syndicat Intercommunal Education 2000 s'est inscrit dans une démarche partenariale :

- *à l'intérieur de son territoire :*
avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations, les Francas du Doubs,
- *à l'extérieur de son territoire :*
 - *avec la CAF par la mise en place dès 1999 d'un contrat enfance jeunesse,*
 - *avec la DRJS par la mise en place des différents contrats : CEL, PEL.*

Le PEDT s'inscrit donc dans la continuité de la démarche éducative initiée depuis de nombreuses années. Il n'est pas appréhendé comme une contrainte administrative, mais comme le socle d'une démarche d'accompagnement du nourrisson à l'adulte autonome comme indiqué dans la seconde partie.

Plus qu'un engagement formel, il doit devenir le référentiel de l'action éducative sur le territoire. C'est dans cet esprit que le choix de signatures multiples est acté.

Public concerné par le PEDT

Les enfants âgés de 0 à 14 ans

Périmètre du PEDT

Territoire des communes composant le SI Education 2000, à savoir :
Communes de TARCENAY, TREPOT, FOUCHERANS.

Référent

Jacques MONIOTTE, Président du Syndicat intercommunal Education 2000

Le comité de pilotage

Un comité de suivi a été mis en place début 2013. Il continue de se réunir afin de suivre et d'apporter des modifications dans la nouvelle organisation.

Il est composé de :

- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Besançon 2,
- Mme la Directrice de l'Ecole Intercommunale,
- deux représentants des parents d'élèves,
- Mme la Directrice de l'accueil de loisirs et le cadre référent des FRANCAS,
- trois élus du Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000,
- un représentant des Associations.

Un compte rendu de ces travaux est présenté à chaque conseil d'école.

Axes prioritaires

- les 3 objectifs sur les 0-11 ans avec les 3 premiers principes,
- Une réflexion sera mise en œuvre ultérieurement sur la période couvrant le PEDT pour le principe 4, puis pour les objectifs concernant les 11-14 ans.

Calendrier de mise en œuvre

A redéfinir, mais à partir de septembre 2015.

Signataires pressentis

- Les élus du Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000
- Les Maires des trois communes Tarcenay, Foucherans, Trepot
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Besançon 2
- Mme la Directrice de l'Ecole Intercommunale
- Mme la Directrice de l'accueil de loisirs et le cadre référent des FRANCAS
- Mme la Responsable de la micro-crèche
- Un représentant de l'Association ASC
- Le président de l'US Quatre Monts
- La Présidente de l'Association Marylou

PARTIE I : L'environnement de l'enfant sur notre territoire

A) Diagnostic des besoins

- 1 - L'évolution de la démographie et de la population scolaire
- 2 - Un contexte démographique et historique qui place l'enfance comme le point central du dynamisme du territoire

B) La réponse aux besoins en terme d'offre

- 1 - Une école organisée sur 3 sites
- 2 - L'offre de garde : micro-crèche et accueil périscolaire
- 3 - L'offre sportive et culturelle

C) Des ajustements à trouver dans l'organisation

- 1 - Selon les forces et faiblesses du territoire
- 2 - Liés à la réforme des rythmes scolaires

PARTIE II : Du nourrisson à l'individu autonome : le développement du bien-être pour tous et la cohérence comme clés de voûte du projet.

A) Le développement du bien-être : De "se découvrir soi-même" vers une meilleure compréhension du collectif,

selon 3 objectifs :

- 1 - soutenir l'enfant en facilitant certains de ses apprentissages
- 2 - s'ouvrir sur le monde
- 3 - comprendre l'importance du respect des règles collectives et citoyennes

et selon 4 principes :

- 1 - commencer dès le plus jeune âge
- 2 - conforter l'école par la mise en place d'activités de qualité pendant le temps scolaire, de sorte de toucher tous les enfants
- 3 - trouver un relais sur les temps périscolaires pour s'adosser à ces activités initiées dans l'école...
- 4 - ...et dans la mesure du possible, une complémentarité sur le temps extrascolaire.

B) Donner des repères cohérents pour apprendre à grandir

- 1 - une nécessaire cohérence de la part des adultes...
- 2 - ... qui passe par un travail en collaboration avec les familles.

PARTIE III : Suivi et évaluation

PARTIE I : L'environnement de l'enfant sur notre territoire

A) Diagnostic des besoins

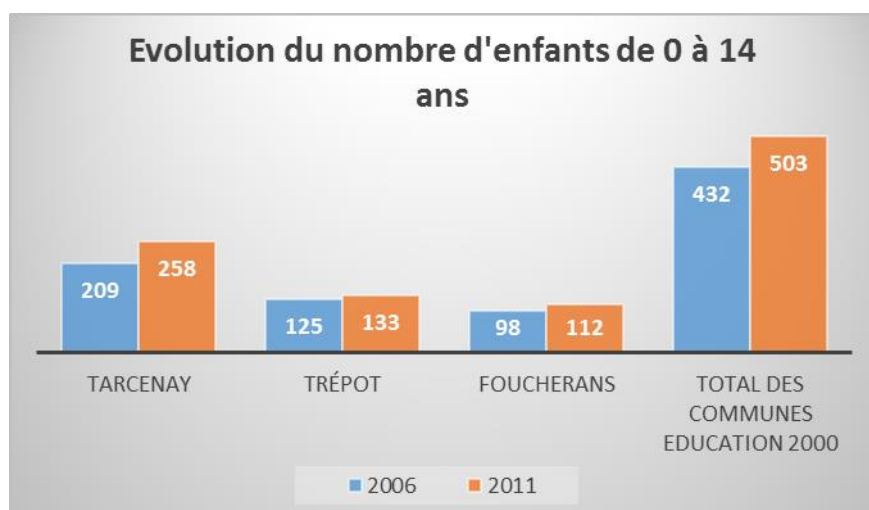
1 - L'évolution de la démographie et de la population scolaire

Le syndicat intercommunal Education 2000 couvre les 3 communes de Tarcenay, Foucherans et Trépot, représentant une population totale de 1917 habitants (Insee 2012 ; populations municipales).

Du point de vue démographique, la commune de Tarcenay compte 953 habitants, celle de Trépot 513 habitants et celle de Foucherans 451 habitants.

Depuis la fin des années 2000, le nombre d'enfants s'accroît au gré des nouveaux ménages de jeunes actifs venant habiter sur les communes de Tarcenay, Trépot et Foucherans. En effet, les trois communes présentent une attractivité résidentielle relativement importante, ainsi qu'une réserve potentielle foncière encore non négligeable.

Le nombre d'enfants âgés de 0 à 14 ans entre les deux recensements de population de 2006 et de 2011 est en nette augmentation : +16%.



Sources: Insee ; recensements de la population

Les effectifs scolaires présentent eux aussi une tendance à la hausse : l'effectif de 135 en 2000 atteint aujourd'hui 285 élèves.

Dès la montée en charge des effectifs, un déficit d'accueil pour la petite enfance a été constaté. En 2007, sur le périmètre du syndicat, 23 enfants n'avaient aucune solution possible en terme de mode de garde. De plus, le nombre de naissances se situe à un niveau relativement élevé : 31 naissances en moyenne entre 2003 et 2013 pour les 3 villages et 37 en 2014.

2 - Un contexte démographique et historique qui place l'enfance comme le point central du dynamisme du territoire

Le Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000 assure la gestion pleine et entière de la compétence scolaire, extra et périscolaire depuis 1990, date à laquelle les trois communes de Tarcenay, Foucherans et Trépot se sont regroupées sur cette compétence. L'analyse de la situation démographique de ces trois communes a conduit à une orientation qui peut s'entendre comme une démarche dogmatique dans laquelle seul un développement pour et autour de l'école pouvait engendrer un développement harmonieux et pérenne de la population des villages.

En effet, la première phase de cette politique s'est traduite par la création de nouveaux locaux (bâtiment maternelle à Tarcenay – 4 classes) et la rénovation des écoles de Trépot et Foucherans. L'effort, bien qu'important pour les communes, n'a pas eu de traduction en terme d'effectifs dans un premier temps. Une seconde étape a été nécessaire : la mise en place d'activités périscolaires et extrascolaires à compter de 1999.

La mise en place de ces activités a très vite mis en évidence la nécessité de locaux spécifiques. Une opportunité d'achat d'un très grand bâtiment à proximité immédiate de l'école maternelle a permis la création d'un accueil périscolaire avec salle de restauration et d'activités, mais également deux salles de classe.

La création de ces nouveaux locaux, conjuguée avec la perspective d'ouverture d'une voie routière nouvelle pour l'accès à Besançon, a suscité un très vif intérêt dans les domaines foncier et de la construction. Ces éléments ont été constatés et vérifiés auprès des nouveaux habitants comme étant des critères de choix de résidence (avec également un prix du foncier abordable).

Les éléments matériels et immobiliers ainsi mis en place pouvaient permettre des accueils scolaires et extrascolaires de qualité.

Depuis 1998, le statut RPI a été abandonné au bénéfice de celui d'école intercommunale à 3 sites intitulée **Ecole intercommunale du plateau de Tarcenay**.

B) La réponse aux besoins en terme d'offre

1 - Une école organisée sur 3 sites

La scolarisation des enfants sur l'un ou sur l'autre des sites est organisée par l'équipe éducative sur des critères qui lui sont propres.

La problématique transport apparaît donc comme essentielle. Deux circuits de bus sont actuellement en service avec un ramassage scolaire différencié pour les élèves de maternelle et de primaire.

Le transport pour la pose méridienne est assuré :

- pour le trajet école – restauration scolaire et retour : par le Conseil Départemental
- pour le trajet école – domicile et retour : par le Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000

(le coût de cette prestation s'élève à 3850€).

Le complexe scolaire de Tarcenay compte deux bâtiments (en face à face) :

- le 1^{er} comportant 4 classes maternelles, une classe élémentaire et deux cours de récréation,
- le second avec deux salles de classe élémentaire et le centre d'accueil de loisirs.

L'école de Trépot compte deux salles de classes (avec, à proximité immédiate, contigu à la cour, un terrain omnisports : tennis, hand, basket, etc...).

L'école de Foucherans compte deux salles de classe élémentaire.

Chaque commune met à disposition des enseignants sa salle polyvalente pour des activités sportives ou d'expression corporelle (la proximité immédiate de ces équipements est un atout important pour la mise en œuvre de ces activités).

L'accueil de loisirs dispose d'une salle entièrement dédiée aux différents temps d'accueil péri et extrascolaire : périscolaire, restauration scolaire, vacances...

Cette salle, située au rez-de-chaussée d'un bâtiment scolaire et face à l'école maternelle, est composée d'une cuisine équipée, de sanitaires (dont deux adaptés aux enfants de moins de 6 ans), d'une grande salle de restauration avec deux espaces dédiés au périscolaire et au bureau de la directrice.

La cour de récréation est à disposition de l'équipe d'animation et des deux classes (situées au premier étage) durant les temps de récréation et d'enseignement sportif.

2 - L'offre de garde : micro-crèche et accueil périscolaire

• **Une micro-crèche pour répondre aux besoins liés à la petite enfance**

Au regard du déficit d'accueil pour la petite enfance, le syndicat s'est vu adjoindre à ses compétences initiales la compétence en matière d'accueil de la petite enfance avec la création d'une micro-crèche à Foucherans. Le Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000, exerçant plusieurs compétences, devient un SIVOM. Ce projet de micro-crèche est né d'une réelle demande évaluée en 2008. La création d'une micro-crèche fait suite à une étude qui a confirmé des besoins pressentis de garde concernant l'accueil de la petite enfance sur le territoire des communes de Tarcenay, Foucherans et Trépot. Ce dispositif est par ailleurs complémentaire à l'offre d'accueil auprès des assistantes maternelles.

• **Accueil périscolaire et de loisirs : un partenariat avec les Francas du Doubs**

Depuis 1999, un partenariat s'est engagé avec les FRANCAS du Doubs pour une politique en direction de l'enfance et de l'adolescence.

En 1999, le syndicat intercommunal EDUCATION 2000 a mis en place un partenariat avec l'association d'éducation populaire LES FRANCAS du Doubs. Grâce à cette collaboration, une restauration scolaire et un accueil périscolaire ont été créés à la salle des fêtes de Tarcenay dans un premier temps puis, en 2005, dans les locaux actuels. Suite à la création de ces services, un partenariat a été établi avec la CAF : le Contrat Enfance Jeunesse. Ont également été mis en place avec la DDJS un CEL puis un PEL avec un support pédagogique fort en appui du projet d'école.

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) est un engagement réciproque de cofinancement signé entre la Caf et une commune ou un groupement de communes. Il fixe des objectifs de développement des modes d'accueil ou de loisirs des enfants et des jeunes sur un territoire considéré pour une période de 4 ans ; il vise à mettre en œuvre et à développer une politique globale en faveur de l'accueil de la petite enfance et des loisirs des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. Son but est d'accompagner tant sur le plan qualitatif que quantitatif l'accueil des jeunes enfants et des adolescents. L'élaboration d'un contrat enfance jeunesse

permet de réunir l'ensemble des partenaires d'un territoire donné, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés à l'école intercommunale (regroupant les communes de Tarcenay, Foucherans et Trépot). Néanmoins, durant les vacances scolaires, les enfants domiciliés dans d'autres communes peuvent y être inscrits. Pour l'année scolaire en cours (de septembre 2014 à avril 2015), 223 enfants sont inscrits (tous temps d'accueil confondus).

En terme d'effectifs, les enfants de Tarcenay représentent 56 % des inscriptions, ceux de Trépot 28 % et ceux de Foucherans 14 %.

La restauration scolaire est fréquentée en moyenne par 106 enfants (année en cours de septembre à avril). Les mardis et jeudis sont les jours avec la fréquentation la plus élevée : 110 à 130 enfants.

La répartition par âge des élèves fréquentant l'accueil de loisirs se fait comme suit : la petite enfance (enfants de moins de 6 ans) compte 24 % des effectifs et l'enfance (enfants de plus de 6 ans) 76 %.

L'accueil de loisirs propose aujourd'hui :

- des temps périscolaires : accueil périscolaire une heure avant l'école (7h30-8h30) et deux heures après l'école (16h30-18h30) ainsi que la restauration scolaire. Ces trois temps d'accueil sont indispensables car le territoire du syndicat intercommunal se situe en milieu périurbain. De ce fait, la plupart des parents doivent effectuer au moins 20 minutes de trajet pour se rendre sur leur lieu de travail.
- des temps extrascolaires : les petites et grandes vacances scolaires (8h30-17h30). Ces services sont utilisés par les familles de deux façons bien distinctes : pour apporter des loisirs aux enfants et/ou pour pallier à un besoin de garde.

Des mercredis loisirs étaient organisés de 13h30 à 18h00 mais le dispositif étant sous-utilisé par les familles, ce temps de loisirs a fermé en février 2015.

Cette non-utilisation des mercredis après-midi est une conséquence directe de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : les familles utilisent cet après-midi pour des rendez-vous médicaux ou de la vie courante, ainsi que pour des activités de pratiques culturelles ou sportives.

Les tarifs sont définis par les tranches de coefficient fixés par la CAF, et ce, dans un souci d'égalité d'accès aux services des accueils de loisirs. Ces dernières sont calculées en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge par fratrie.

Un projet pédagogique (découlant du projet éducatif des Francas du Doubs) est créé en début d'année pour organiser la mise en place du périscolaire et avant chaque période de vacances pour les activités extrascolaires.

3 - L'offre sportive et culturelle

Le territoire est riche de 9 associations :

- l'Espérance de Tarcenay, l'étoile de Foucherans, Entre'potes de Trépot : animations villageoises (avec des actions spécifiques dédiées aux enfants),
- l'US DES 4 MONTS, le club de football avec des équipes de jeunes depuis les U7 jusqu'aux vétérans : le club a axé son action essentiellement en direction des enfants et des adolescents,
- les amis du musée rural de Foucherans, le musée de la fromagerie de Trépot : associations qui présentent et maintiennent des objets des traditions paysannes,

- l'EMIPO (Ecole de musique intercommunale du pays d'Ornans), qui possède également des activités délocalisées sur la commune de Tarcenay,
- enfin, deux associations qui viennent en soutien direct de l'école et des activités péri et extrascolaires :
 - MARYLOU : association de parents d'élèves qui apporte un soutien financier très important à l'école : 650€ par classe (11 classes) auquel il convient d'ajouter 300€ pour les classes de découverte ou dites « transplantées » (2 classes). Ces financements sont destinés aux sorties scolaires et autres activités spécifiques dans l'école,
 - l'ASC Plateau de Tarcenay qui intervient dans deux domaines :
 - culturel : avec l'animation autour du livre : bibliothèque (séances bi-hebdomadaires sur deux sites), soirées contes, salon annuel, livres en campagne (avec une forte participation d'auteurs de livres pour enfants), expositions de peinture (Passion Peinture en 2014, où les enfants de plusieurs classes ont présenté leurs dessins axés autour de G COURBET),
 - sportif : en complément du centre de loisirs et afin d'élargir l'offre aux collégiens, l'ASC organise des stages d'initiation à la pratique du handball et du tennis sur trois semaines pendant les grandes vacances d'été (les deux premières de juillet et la dernière d'août), dans une période où les enfants sont sans activité avant la période de congés des parents).

Les associations visées ont participé à plusieurs réunions de coordination, avec deux axes de travail :

- la mise en place d'un planning commun,
- l'écriture d'une charte des bonnes pratiques et du bien vivre ensemble dans l'activité associative

C) Des ajustements à trouver dans l'organisation

1 - Selon les forces et faiblesses du territoire

Au vu du contexte socio-démographique plutôt favorable et des réponses apportées aux besoins inhérents à l'enfance, il est possible de distinguer l'atout majeur du territoire pour renforcer le développement d'une politique éducative structurée. Néanmoins, un frein important qu'il faudra contourner est également identifié.

Atout :

L'initiation de la politique enfance/petite enfance n'a été possible que grâce à la confiance mutuelle des communes envers la structure intercommunale : elle s'est traduite par un transfert intégral de la compétence scolaire, extrascolaire et petite enfance au bénéfice du syndicat qui pouvait de fait engager une politique forte et structurée dans ces domaines de compétence.

L'habitude du travail en commun, considéré aujourd'hui comme la normalité, a permis au cours du 1^{er} semestre 2013 d'engager très rapidement une réflexion sur la nouvelle organisation découlant de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. C'est donc bien le travail conjoint des trois communes qui a permis de mettre en place des leviers pour le

développement d'une politique enfance et par là même une forme de dynamisme du territoire.

Cet atout semble assez fort pour que l'un de ces enjeux principaux soit celui de sa pérennité. Le sens du travail collectif du territoire, dans un état d'esprit simple mais respectueux des valeurs républicaines, doit donc être transmis aux générations suivantes. Il constituera en ce sens l'une des intentions éducatives du territoire.

Frein :

Toute organisation du temps scolaire ou extrascolaire doit impérativement appréhender l'exigence "transport". La lourdeur matérielle et logistique en matière de transports reste un frein non négligeable, mais cependant pas incontournable à la mise en oeuvre opérationnelle de la politique choisie.

2 - Liés à la réforme des rythmes scolaires

L'organisation des temps avant la réforme :

Avant septembre 2013, les heures d'entrée et de sortie de classe étaient déjà différenciées selon les 3 sites.

Exemple de sortie de l'après-midi : 16 h 15 pour Trépot, 16 h 20 pour Foucherans et 16 h 30 pour Tarcenay.

L'activité périscolaire se déroulait sur trois temps :

- accueil du matin à partir de 7 h 30,
- accueil du midi avec restauration,
- accueil du soir de 16 h 30 à 18 h 30.

Le constat avant la mise en place des nouveaux rythmes était simple :

- l'accueil périscolaire ne pouvait être organisé qu'à Tarcenay avec des locaux dédiés,
- la pause méridienne, du fait de la problématique transport, s'avérait trop courte,
- les horaires du matin avaient une correspondance intéressante et adaptée pour les parents exerçant leur activité professionnelle sur Besançon.

Les propositions sur les temps :

- la reconnaissance unanime de la qualité de l'enseignement, la disponibilité des élèves et leur concentration sur la plage matinale exigeait une évolution des horaires existants,
- la pause méridienne, trop courte à la fois pour les enfants utilisant le service de restauration scolaire et ceux regagnant leur domicile, devait être élargie : d'où la proposition de reculer d'un quart d'heure le début de la classe l'après-midi,
- l'objectif principal de la réforme étant de diminuer la durée journalière d'enseignement, le temps de l'après-midi, considéré comme moins propice aux enseignements fondamentaux, devait être raccourci : sortie envisagée avancée d'une demi-heure,
- la mise en oeuvre du décret imposant le mercredi comme jour supplémentaire, la même plage horaire que les autres jours était proposée.

Comme indiqué précédemment, il convenait de répondre à deux questions :

- Comment gérer le temps sortie d'école – 16 h 30 ?
- Quel dispositif mettre en œuvre pour apporter une plus-value dans le cadre des activités périscolaires ?

L'organisation des temps à compter de septembre 2013 et son évolution à la rentrée 2014 :

L'année 2013 / 2014 étant une année de transition :

- les horaires du matin sont restés inchangés,
- la plage méridienne a été allongée de 15 minutes,
- la sortie de l'après-midi est avancée de 25 minutes,
- les horaires du mercredi matin comptent 20 minutes de moins pour des contingences liées au transport (cette solution est imposée par le Conseil Départemental qui doit assurer dans la continuité le transport des collégiens),
- l'accueil périscolaire et la restauration sont assurés le mercredi matin et midi,
- un temps d'accueil est assuré sur les trois sites de la sortie de la classe à 16 h 30.

L'organisation de ces temps et horaires (accueil du matin, temps scolaire, pause méridienne, accueil du soir et centre de loisirs), s'ils pouvaient correspondre en grande partie aux élèves élémentaires, comportaient un certain mal être des enfants de maternelle qui n'avaient accès à la restauration qu'à l'occasion du second service et ce qui excluait un temps de repos avant le retour en classe.

Au cours du 1er trimestre 2014, le comité de pilotage a repris l'ensemble des paramètres temps afin de remédier à ces difficultés.

Il a aussi été décidé de procéder à un changement complet des circuits de bus en privilégiant :

- l'avancée de 25 minutes de l'entrée en classe des enfants de maternelle,
- l'allongement de la séquence matinale de 15 minutes (à la demande des enseignants d'élémentaire qui souhaitaient terminer les enseignements fondamentaux sur la séquence du matin).

Ce nouveau dispositif permettait la mise en place de temps de repos pour l'ensemble des enfants de maternelle. Pour le reste, l'organisation mise en place était reconduite.

A partir de la rentrée 2014, les horaires sont les suivants :

- pour l'école de Tarcenay :
Matin : 8 h 25 – 11 h 40
Après midi : 13 h 45 – 15 h 50
- pour l'école de Foucherans :
Matin : 8 h 35 – 11 h 50
Après midi : 13 h 55 – 16 h 00
- pour l'école de Trepot :
Matin : 8 h 40 – 11 h 55
Après midi : 14 h 00 – 16 h 05
- horaires du mercredi matin :
Tarcenay : 8 h 25 – 11 h 05
Trepot : 8 h 40 – 11 h 20
Foucherans : 8 h 35 – 11 h 15

L'organisation du temps scolaire est donc de 24 heures (comme indiqué dans le décret d'application des nouveaux rythmes).

Certains enfants se verront proposer une heure d'aide personnalisée qui sera mise en place dans le cadre des APC (Ateliers Pédagogiques Complémentaires).

Pour l'ensemble de l'école intercommunale du Plateau de Tarcenay, ces ateliers auront lieu le lundi soir (une heure après la classe).

A la 1^{ère} question : comment gérer le temps : sortie d'école – 16 h 30 ?

L'ensemble des acteurs s'est interrogé sur la borne de sortie fixée à 16 h 30. Le contexte éclaté des sites d'enseignement et l'exigence liée au transport nécessitaient une réponse pragmatique pour la période : sortie d'école – 16 h 30. L'accueil est proposé :

- de 15h50 à 16h30 à l'école de Tarcenay,
- de 16h00 à 16h40 à l'école de Foucherans,
- de 16h05 à 16h45 à l'école de Trépot.

Le souci des élus était de respecter le principe d'égalité sur ce temps d'accueil (40 minutes sur chaque site).

L'analyse globale se devait également de répondre « au plus » à apporter aux enfants en termes d'activités périscolaires.

L'examen du temps disponible excluait d'engager des activités « lourdes ». Le choix s'est fixé sur un temps d'accueil sur les trois sites, considéré comme un temps de détente. La sortie de l'école en fin de journée se fait désormais 25 minutes plus tôt, le syndicat intercommunal a mis en place 40 minutes de garde « gratuites » dans chaque village. Les enfants sont donc accueillis sur leur lieu d'habitation, néanmoins, ceux inscrits au centre périscolaire (à partir de 16h30) doivent effectuer ce temps d'accueil à Tarcenay, où les enfants sont encadrés par l'équipe d'animation des Francas. Afin de respecter au mieux le rythme de chacun, les enfants de maternelle restent dans leur école et les élèves de l'élémentaire sont accueillis dans les locaux des Francas. A 16h30, les enfants inscrits à l'accueil périscolaire se retrouvent au centre de loisirs pour partager le goûter, les activités périscolaires étant mises en œuvre à partir de 16h30 à Tarcenay.

Ce temps sera essentiellement une pause détente permettant d'évacuer le stress de la journée et d'aborder des activités simples mais ludiques : exemple des jeux de société qui semblent avoir disparu du quotidien des enfants au bénéfice des jeux électroniques surtout centrés sur l'individuel (le recul de plusieurs mois de pratique valide complètement cette approche).

La période d'accueil est gratuite ; l'encadrement est assuré par les animateurs des FRANCAS sur le site de Tarcenay et par du personnel du Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000 sur les sites de Foucherans et de Trépot.

L'appel aux associations et aux bénévoles a été entendu sur les sites de Foucherans et de Trépot : des séances d'initiation à l'aquarelle, des séances de découverte du yoga et une initiation à l'astronomie ont été proposées et seront renouvelées.

Il est précisé que ces séances n'ont pas pour but de se substituer à l'accueil de loisirs. Elles ne seront pas systématiques mais étalées dans le temps à la convenance des intervenants.

Dans le cadre de ces activités, la présence effective des enfants peut être portée à 1 heure, soit jusqu'à 17 heures, liberté étant laissée aux parents d'interrompre la séance pour le retour au domicile.

Le mercredi midi, l'accueil de loisirs ouvre avec restauration de 11h05 à 13h30.

A la seconde question : quel dispositif mettre en œuvre pour apporter une plus-value dans le cadre des activités périscolaires ?

Il ne peut y avoir de réponse satisfaisante que dans la mesure où toutes les contraintes matérielles ont été analysées et principalement le vecteur transport, essentiel dans toute organisation.

Il était impossible de mettre en place l'organisation d'activités éducatives avec le maintien des élèves sur le site d'enseignement. En outre, le principe d'égalité ne serait pas respecté, de nombreux enfants regagnant leur domicile dès la fin des cours.

PARTIE II : Du nourrisson à l'individu autonome : le développement du bien-être pour tous et la cohérence comme clés de voûte du projet.

A) Le développement du bien-être : De "se découvrir soi-même" vers une meilleure compréhension du collectif

Il s'agit de pouvoir offrir aux enfants les meilleures conditions possibles et faisables pour favoriser leur épanouissement individuel avec comme orientation le développement d'un environnement propice « au vivre ensemble »

Cela passe par **trois objectifs principaux** :

- soutenir l'enfant en facilitant certains de ses apprentissages,
- s'ouvrir sur le monde,
- comprendre l'importance du respect des règles collectives et citoyennes.

La mise en œuvre de ces trois objectifs principaux peut se structurer autour de **4 grands principes** :

- commencer leur mise en œuvre dès le plus jeune âge,
- conforter l'école par la mise en place d'activités de qualité pendant le temps scolaire pour toucher la totalité des enfants,
- trouver un relais sur les temps périscolaires pour s'adosser à ces activités initiées dans l'école...
- ...et dans la mesure du possible, une complémentarité sur le temps extrascolaire.

Ces principes se déclineront comme suit :

⇒ **Principe 1 : commencer dès le plus jeune âge**

En lien avec le projet éducatif de la micro-crèche :

Le travail auprès des enfants ne fait pas intervenir uniquement l'enfant mais tout ce qui se rapporte à lui de près ou de loin. Il est important de prendre en compte cette dynamique relationnelle, le respect du rythme des enfants : rythme biologique (sommeil, alimentation...), mais aussi pour les périodes d'activités inscrites dans le désir de l'enfant et non pas en périodes d'activisme. La micro-crèche ne cherche pas à se substituer à la famille mais plutôt à être un relais en créant un environnement de qualité, en offrant à l'enfant des stimulations riches et variées ainsi que des relations différentes propices à son épanouissement. La vie d'un enfant en micro-crèche ne se résume pas uniquement dans le bon déroulement de ses

besoins physiologiques. Elle consiste également dans l'épanouissement de son être, dans le développement de sa personnalité dans les meilleures conditions possibles :

- soutenir l'enfant en facilitant certains de ses apprentissages: apprendre à se séparer avec les parents et la cellule familiale,
- s'ouvrir sur le monde : découvrir un nouvel environnement,
- comprendre l'importance du respect des règles collectives et citoyennes : intégration progressive des lois de la vie en collectivité.

Afin de soutenir l'enfant en facilitant certains de ses apprentissages et l'aider à s'ouvrir sur le monde, il conviendra de favoriser et d'accompagner la transition d'un environnement à l'autre. C'est pourquoi la transition de la crèche à l'école maternelle, voire au périscolaire, doit être préparée en amont par une première visite et des échanges entre ces "deux mondes" pour l'enfant. Les parents ont d'ores et déjà la possibilité de visiter avec leur enfant les locaux de la maternelle, mais cette découverte peut-être davantage étayée au niveau de la structure petite enfance existante.

En outre, dans la mesure où certains enfants sont également gardés soit par un membre de leur famille, soit accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s, cette transition peut être facilitée par la mise en place d'aires de jeux devant chaque site scolaire, de sorte que les plus petits, qui attendent les aînés à la sortie de l'école, puissent appréhender leurs premiers contacts avec les lieux scolaires à partir d'une vision ludique. Cela permettra également d'apporter une forme de confort aux adultes (parents ou assistantes maternelles) qui attendent la sortie d'école en gardant les plus petits.

⇒ **Le principe 2 : conforter l'école par la mise en place d'activités de qualité pendant le temps scolaire en adéquation avec le programme et le projet d'école, de sorte de pouvoir toucher tous les enfants.**

Une attention particulière est portée aux enfants scolarisés en maternelle avec de nombreuses activités dédiées sur le temps scolaire.

Avec l'appui de l'équipe pédagogique, ces activités seront positionnées dans la semaine dans des temps identifiés comme « difficiles » en termes d'écoute et de concentration. Ainsi, il appartient à l'équipe éducative de « revisiter » l'organisation de la semaine.

Des moyens matériels ont déjà été engagés et le seront lors de la mise en œuvre de ces activités.

L'avenant au projet d'école 2013/2014 prévoit que dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le syndicat intercommunal EDUCATION 2000 alloue à chacune des onze classes que compte l'école une subvention de 600 € pour financer des activités sur le temps scolaire. Ces différents projets sont en lien avec le projet d'école et consistent à permettre à tous les enfants d'intégrer leur instruction sous le prisme de l'ouverture au monde et du respect de l'autre, que ce soit dans les domaines du sport, de la culture, de la motricité...

- ainsi, le Syndicat EDUCATION 2000 affectera annuellement une somme de 1 000 € pour les classes transplantées,
- au niveau culturel, afin de permettre aux enfants un accès à des spectacles de qualité, le Syndicat Intercommunal proposera deux représentations choisies parmi le catalogue de la saison culturelle départementale, l'accès étant gratuit aux moins de 18 ans,
- EDUCATION 2000 financera également les frais liés à l'initiation de la natation.

Les activités se déclineront par niveau de classe et par site (voir exemple en annexe 2).

Les activités s'intègrent dans les 3 objectifs éducatifs :

➤ **Soutenir l'enfant en facilitant certains de ses apprentissages :**

- Informatique
- Jeux mathématiques
- Théâtre : diction, favorise l'expression orale et l'aisance à l'oral devant un public, tournures grammaticales, permet de mémoriser des textes en prose.

➤ **S'ouvrir sur le monde :**

- Phonologie
- Découverte de la nature : projet ciblé sur la découverte de la forêt pour les maternelles et CP par exemple.
- Ecoute et chant choral
- arts numériques et visuels comme le street-art par exemple : découvrir des techniques et les appliquer dans l'environnement proche des élèves (mur de l'école)
- Travaux manuels
- Théâtre : permet de lire des textes en prose du patrimoine destiné aux enfants pour accéder à une culture littéraire, les interpréter en mettant en jeu sa propre sensibilité
- Pratique sportive (basket et course d'orientation) : découvrir d'autres lieux, apprendre à se déplacer de différentes manières (avec ou sans ballon, selon différents repères, adapter ses déplacements à différents types d'environnement...)
- Une cérémonie de fin d'année sera (pratiquée depuis trois ans) organisée à l'attention des élèves du CM2 devant quitter l'école et intitulée « soirée stylo » : remise à chaque écolier d'un stylo sérigraphié au nom du syndicat et des trois communes : afin de marquer le « rite de passage » au collège.

Il sera demandé à cette occasion à des collégiens ayant fréquenté l'école intercommunale de venir témoigner de leur expérience de passage de l'école primaire au collège. Cette action pourra être également mise en œuvre dans l'objectif qui suit, à la fois pour les enfants de 10 ou 11 ans, mais aussi pour les 11-14 ans.

➤ **Comprendre l'importance du respect des règles collectives et citoyennes**

- Interventions de la sécurité routière : depuis 2 ans, toutes les classes de l'école (maternelle et primaire) sont sensibilisées à la sécurité routière par l'intermédiaire du pôle sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires :
 - des ateliers ont été menés tout au long de l'année scolaire 2013-2014 dans les classes maternelles le mercredi matin,
 - des interventions ponctuelles sont réalisées dans les classes de primaires (rappel des règles, du code de la route, enfant piéton, sécurité dans les bus, comportement passager voiture, règles de sécurité en vélo...),
 - un spectacle a eu lieu le 26 novembre 2013 à destination des MS-GS-CP à l'école maternelle de Tarcenay,

- et le 28 mars 2014 à destination des CP-CE1 à la salle des fêtes de Trepot.

Ce qui représente 125 élèves sensibilisés par les comédiens "Véronino" aux dangers de la route en tant que piéton et passager de voiture. Ce spectacle a été financé conjointement par le syndicat EDUCATION 2000 et dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière de la DDT.

Par ailleurs, le syndicat soutient et accompagne par le biais de l'école les actions qui se déroulent au sein des villages. Par exemple, Vincent Philippe (octuple champion du monde d'endurance moto) organise depuis deux ans une exposition et une sensibilisation pour tous ; cette manifestation s'est déroulée le 15 février 2014 et le 21 mars 2015 : les enfants et familles des écoles ont été cordialement invités à participer.

Toutes ces actions ont pour but de sensibiliser dès le plus jeune âge au partage de la route, et donc au respect d'autrui.

- Jeux de construction ou de société : respecter les règles, coopérer ensemble,
- Théâtre : chacun a un "rôle" et doit attendre son tour pour s'exprimer, écouter, travailler en groupe, s'engager dans un projet, être acteur, être spectateur,
- sport collectif : apprendre à coopérer et à s'opposer, mémoriser les règles et les respecter,
- Créer des dispositifs d'appui aux apprentissages civiques et citoyens :

Mise en œuvre d'un parcours citoyen : visite de mairies, explication du vote à partir du CE1, explication de documents administratifs ou fonctionnement d'un Conseil municipal, registre d'Etat Civil... De plus, les élus des trois communes, en collaboration avec l'association du Souvenir Français, vont organiser des cérémonies devant les monuments aux morts les jours précédant le 8 mai ou le 11 novembre afin de sensibiliser les enfants aux grandes dates de notre histoire et ce qu'elles recouvrent : la guerre, la nation, la résistance, la déportation.

Mise en place d'une charte du respect de l'autre : une charte simple sur un recto à valider avec les enfants (les plus grands) et illustrée (dessins, peintures de mains...) par les plus petits (maternelles) pour une meilleure appropriation de la charte. Elle sera affichée dans les lieux fréquentés par les enfants, servira de rappel à l'ordre et sera respectée par les adultes qui œuvrent autour de l'enfant.

- un travail également sera également réalisé autour du thème de l'Europe.

⇒ Principe 3 : trouver un relais sur les temps périscolaires pour s'adosser à ces activités initiées dans l'école...

L'encadrement des activités périscolaires est confié à des animateurs des FRANCAS selon les critères retenus par la CAF.

Les divers ateliers mis en place, que cela soit durant les vacances scolaires, la restauration scolaire ou les accueils périscolaires, ont tous pour objectifs de susciter la curiosité des enfants et de participer à leur autonomie et leur bien-être au sein de la collectivité.

L'équipe d'animation veille à proposer des activités variées afin que chaque enfant puisse s'épanouir : activités manuelles, sportives, culinaires, grands jeux, sorties découvertes...

La pause méridienne étant allongée d'un quart d'heure, l'attention de l'équipe d'animation doit être attirée sur cette période considérée comme importante pour la qualité d'écoute et le travail de l'après-midi.

Un protocole est mis en place avec la directrice du centre de loisirs pour permettre hors du temps de repas, de proposer des activités éclatées par niveaux d'âge en favorisant la détente, la relaxation, le calme, l'occupation différenciée des locaux étant un atout à utiliser (trois cours de récréation).

Une sieste est proposée aux enfants de moyenne et grande section après les repas. Par le passé, ces enfants déjeunaient au deuxième service et reprenaient la classe sans temps de repos. Un animateur prend en charge ce temps jusqu'à 14 h (soit ¼ d'heure après le début du temps scolaire).

⇒ **Principe 4: ...et dans la mesure du possible, une complémentarité sur le temps extrascolaire.**

Pour la bonne cohérence du projet, une charte sera mise en place.

En effet :

- Les adultes doivent harmoniser les termes et attitudes qu'ils devront adopter face aux enfants.
- Les enfants eux-mêmes doivent s'approprier les objectifs fixés. On peut imaginer la mise en place d'un livret type « compétences ». Ce livret sera discuté et validé tout au long de la scolarité de l'enfant.

Dans le but d'apporter, tant aux parents qu'aux enfants, un réel suivi dans la vie de l'enfant, une animatrice et la directrice du centre travaillent tant sur les temps péri que extrascolaires.

Il est indispensable d'assurer la continuité éducative et de conjuguer les règles fixées dans la charte entre les différents lieux de vie. Néanmoins, afin d'ouvrir davantage les enfants sur le monde qui les entoure, sur leur environnement, l'équipe d'animation veille à proposer des thèmes et activités non abordés dans le cadre de l'école. Par la suite, cela permet aux enfants d'établir des liens entre les apprentissages scolaires et les découvertes apportées par l'accueil de loisirs. Cette complémentarité est possible grâce aux échanges entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation et à la participation de la directrice de l'accueil de loisirs aux conseils d'école durant lesquels les projets de classes sont exposés.

B) Donner des repères cohérents pour apprendre à grandir

Tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant doivent nécessairement trouver des points de convergences dans leur vision. Ces acteurs sont très divers : parents, enseignants, Directrice de l'école, représentants de l'Education Nationale, personnels du Syndicat, personnels périscolaires, personnel de la micro-crèche, bénévoles, ...voire les enfants eux-mêmes dans la mesure du possible.

En effet, le principe de cohérence fortement mis en avant dans le projet éducatif ne peut réellement être porté que si les adultes sont cohérents entre eux, et aux yeux des enfants. Cette cohérence passe nécessairement par un maintien, voire un renforcement de la place laissée à l'information et de la concertation dans le domaine éducatif du territoire couvert par le Syndicat.

1 - une nécessaire cohérence de la part des adultes...

L'information et la concertation comme point d'appui à la cohérence des postures éducatives...

Les échanges avec les professionnels gravitant autour de l'élève

Sur la phase n°1 : janvier 2013 – rentrée 2013 :

Dès janvier, le Syndicat Intercommunal, lors d'une réunion de son Comité Syndical, a posé le principe du démarrage des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

En effet, des contacts informels avec les professionnels de l'animation (Francas du Doubs), de l'enseignement, de l'enfance et de la petite enfance ont conforté les élus dans leur volonté d'engager la réforme sans attendre.

Des assurances étaient données sur la faculté d'expérimentation de l'année 2013-2014.

De plus, le calendrier et en particulier les élections municipales de mars 2014 vont avoir pour effet de geler le pouvoir de décision des collectivités.

Une première réunion d'information est organisée avec les enseignants de l'école intercommunale. Des remarques sont avancées sur la ½ journée supplémentaire et plus particulièrement pour les élèves de maternelle, la coupure du mercredi étant présentée comme indispensable.

Deux réunions sont programmées dans le cadre du conseil d'école, dont une en présence de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription Besançon 2.

Parallèlement, une réunion d'information à l'attention de tous les élus municipaux (trois conseils municipaux) avec présentation des propositions, est réalisée le 28 février 2013, avant la délibération définitive du comité syndical décidant le démarrage des nouveaux rythmes à la rentrée 2013.

Cette volonté de concertation sera relayée par la mise en place d'un comité de suivi intégrant des représentants des professionnels concertés.

Sur la phase n°2 : février 2014 - rentrée 2014 :

Le comité de suivi s'est réuni à six occasions afin de prendre en compte les remarques nées de la pratique quotidienne : heure de démarrage et de fin des cours de la matinée, organisation de la pose méridienne, et leur corollaire redéfinition des circuits de bus.

Le comité du Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000 a validé ces propositions (voir ci-dessus) et les a présentées au conseil d'école qui a également approuvé la démarche.

Les associations extrascolaires :

La réunion du 10 février 2015 a permis d'engager une élaboration d'un calendrier commun entre les associations pour rendre disponible les bénévoles, les locaux, les familles lors des événements organisés.

Afin d'organiser des synergies sur la logistique, il est prévu la mise en place d'un forum des associations au début septembre de chaque année.

2 - ...qui passe par un travail en collaboration avec les familles.

La communication et l'information s'avèrent notamment incontournables en ce qui concerne la petite enfance. La place des familles est importante pour respecter le rythme de l'enfant et la transmission des informations relève directement du bien-être de l'enfant.

Les actions engagées par la micro-crèche, notamment celles permettant de développer des moments de convivialité avec les familles seront soutenues financièrement et en terme de mise à disposition gratuite des locaux.

Les familles sont informées des actualités par les comptes rendus de réunion des conseils municipaux, du conseil d'école par les cahiers de liaison scolaire, par les tableaux d'affichage et les sites internet des communes.

Au niveau de l'accueil de loisirs, les parents ont accès à l'information par le biais du site internet du centre (francaseducation2000.jimdo.com), mais également par les documents qui leurs sont transmis par le biais des enseignants. Les parents qui viennent récupérer leurs enfants au sein de l'accueil de loisirs sont accueillis par l'équipe d'animation, ce qui permet d'échanger sur le fonctionnement de la structure et sur la vie de leurs enfants durant les différents temps d'accueil.

PARTIE III : Suivi et évaluation

Le suivi institutionnel

Un comité de suivi a été mis en place début 2013. Il continue de se réunir afin de suivre et d'apporter des modifications dans la nouvelle organisation.

Il est composé de :

- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Besançon 2
- Mme la Directrice de l'Ecole Intercommunale
- deux représentants des parents d'élèves
- Mme la Directrice de l'accueil de loisirs et le cadre référent des FRANCAS
- trois élus du Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000
- un représentant des Associations

Un compte rendu de ces travaux est présenté à chaque conseil d'école.

Afin de consolider la concertation souhaitée et la cohérence des intentions éducatives, il est décidé de d'élargir la composition du comité de suivi :

- aux élus du Syndicat Intercommunal EDUCATION 2000 (dont le Président et les vice-présidents),
- à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Besançon 2,
- à Mme la Directrice de l'Ecole Intercommunale et à un enseignant, un par cycle,
- aux représentants des parents d'élèves (un par cycle),
- à la Présidente de l'association Marylou,
- à Mme la Directrice de l'accueil de loisirs et au cadre référent des FRANCAS,
- à Mme la responsable de la micro-crèche,
- aux ATSEM.

Le comité de suivi se réunira une fois par semestre (Novembre et Avril) pour suivre et réajuster le cas échéant les actions et la mise en œuvre opérationnelle découlant des objectifs du présent PEDT.

Il aura également pour rôle de valider les points à évaluer et les outils à élaborer pour l'évaluation.

Perspectives

Le PEDT sera axé principalement sur la tranche d'âge 0 - 11ans avec une possible extension au 12 - 14 ans (au-delà des actions classiques déjà mises en œuvre pour cette tranche d'âge).

Le PEDT s'inscrira dans la période 2015- 2018.

Il s'articulera autour des 3 objectifs principaux déclinés ci-dessus :

- commencer la mise en œuvre dès le plus jeune âge,
- conforter l'école par la mise en place d'activités de qualité pendant le temps scolaire,
- trouver un relais sur le temps périscolaire.

L'évaluation

L'évaluation peut porter sur 5 axes :

- *Efficacité : les objectifs fixés ont-ils été atteints ?*
- *Pertinence : les objectifs fixés sont-ils bien en adéquation avec les besoins ?*
- *Efficiences : les moyens alloués mobilisés ont-ils été suffisants pour atteindre les objectifs fixés*
- *Impact : la mesure des effets liés aux objectifs*
- *Cohérence : est ce que les moyens et les objectifs sont-ils cohérents ?*

Dans le cadre de ce PEDT, il est choisi de mesurer prioritairement l'efficacité, en ayant toutefois un point d'attention particulier sur la cohérence des objectifs et des actions.

La mesure de l'efficacité permettra de pouvoir réajuster sur la durée les objectifs et les dispositifs mis en place.

Il faudra recenser toutes les actions, observer leur fréquence, leur régularité et leur qualité.

Il faudra mettre en place un compte-rendu des actions du PEDT. Des indicateurs seront définis et renseignés dans une grille et les points positifs et négatifs par action seront mis en exergue lors d'une réunion.

Un bilan évaluatif au cours d'une réunion de fin de PEDT sera constitué.

La cohérence sera mesurée par la mise en place d'une réunion annuelle qui visera à observer la complémentarité des objectifs et des actions.

Annexe 1 : Tarifs CAF

ACCUEIL PERISCOLAIRE		
	MIDI restauration	Périscolaire * matin et soir /h maternel
TRANCHE 1 QF de 0 à 775	3,70 €	1,67 € *
TRANCHE 2 QF de 776 à 1000	4,70 €	2,17 € *
TRANCHE 3 QF de 1001 à 1200	4,85 €	2,27 € *
TRANCHE 4 QF supérieur à 1200	5,00 €	2,37 € *

* accueil matin et soir : nouvelle tarification à l'heure, toute heure commencée est due.

VACANCES		
	Journée complète AVEC REPAS	Journée complète SANS REPAS
TRANCHE 1 QF de 0 à 775	7,65 €	4,85 €
TRANCHE 2 QF de 776 à 1000	11,65 €	8,35 €
TRANCHE 3 QF de 1001 à 1200	12,00 €	8,65 €
TRANCHE 4 QF supérieur à 1200	12,35 €	8,95 €

MERCREDI * après-midi	
TRANCHE 1 QF de 0 à 775	
TRANCHE 2 QF de 776 à 1000	
TRANCHE 3 QF de 1001 à 1200	
TRANCHE 4 QF supérieur à 1200	

Annexe 2 : exemple de déclinaison des activités sur le temps scolaire. L'année scolaire 2014-2015

1 – Classes de maternelle :

Les enseignantes des 4 classes ont choisi d'utiliser le budget alloué pour acheter du matériel qui sert à la mise en place d'ateliers spécifiques qui ont lieu le mercredi matin.

- **Découverte du monde**: phonologie, écoute et chant choral, arts visuels, travaux manuels.
- **Facilitation de certains apprentissages** : informatique et jeux mathématiques.
- **Comprendre l'importance du respect des règles collectives et citoyennes** : sécurité routière, jeux de construction ou de société.

2 – Classes élémentaires :

- **Découverte du monde** : arts visuels, théâtre, basket, course d'orientation.
- **Facilitation de certains apprentissages** : théâtre (diction, tournures grammaticales...)
- **Comprendre l'importance du respect des règles collectives et citoyennes** : Théâtre (chacun a un "rôle") et basket (sport collectif).

Les activités se déclineront par niveau de classe et par site :

Site de Trepot :

Classe de CP /CE1 :

➤ **Découverte du monde et facilitation de certains apprentissages :**

Théâtre d'improvisation : mise en place d'un atelier théâtre favorisant l'expression orale sur une période de 7 semaines (présence d'un intervenant extérieur et prise en charge financière par le Syndicat), 7 séances de 45 minutes par groupe (travail en demi-classe).

Compétences visées :

- S'exprimer clairement et avec aisance à l'oral devant un public,
- lire des textes en prose du patrimoine destiné aux enfants pour accéder à une culture littéraire,
- mémoriser des textes en prose et les interpréter en mettant en jeu sa propre sensibilité.

➤ **Découverte du monde et Comprendre l'importance du respect des règles collectives et citoyennes : Basket avec un intervenant de la fédération de basket** 8 séances d'une heure en groupe classe

Compétences visées :

- Apprendre à coopérer et à s'opposer,
- mémoriser les règles et les respecter,
- apprendre à se déplacer de différentes manières (avec ou sans ballon).

Classe de CE1 :

➤ **Découverte du monde:**

Course d'orientation : par un intervenant, member de l'association "balise 25", 3 séances d'une ½ journée.

Compétences visées :

- Adapter ses déplacements à différents types d'environnement,
- découvrir les activités d'orientation,
- préparer une rencontre USEP sur ce thème.

Arts visuels : Réalisation de peintures murales dans la cour de l'école, à l'aide d'un intervenant, étudiant de l'Ecole des Beaux-Arts de Besançon, sur 4 séances.

Compétences visées :

- Découvrir le « StreetArt » dans le domaine de la peinture sur mur,
- découvrir des techniques et les appliquer dans l'environnement proche des élèves (mur de l'école),
- pratiquer dans le cadre des arts numériques en réalisant un film qui reprendra l'ensemble du projet.

Classes élémentaires de Foucherans :

Classes de CE2 et CM1 / CM2 :

- **Découverte du monde et Comprendre l'importance du respect des règles collectives et citoyennes :**

Basket : par un intervenant, membre de la fédération de basket, sur 5 séances.

Compétences visées :

- Apprendre à coopérer et à s'opposer,
- mémoriser les règles et les respecter,
- apprendre à se déplacer de différentes manières (avec ou sans ballon),
- jouer dans le cadre d'une rencontre inter-classes.

- **Découverte du monde :**

Arts visuels : réalisation de peintures murales dans la cour de l'école, à l'aide d'un intervenant, étudiant de l'École des Beaux arts de Besançon, sur 4 séances. Projet en cours de réflexion en raison de la mauvaise qualité du support de base (mur du préau).

Classes élémentaires de Tarcenay :

Classe de CM2 :

➤ **Education physique et sportive :**

Basket : par un intervenant, membre de la fédération de basket, sur 8 séances d'une heure.

Compétences visées :

- Apprendre à coopérer et à s'opposer,
- mémoriser les règles et les respecter,
- apprendre à se déplacer de différentes manières (avec ou sans ballon),
- jouer dans le cadre d'une rencontre inter-classes.

Classe de CP :

➤ **Théâtre :** par une intervenante, comédienne, Nicole Rivier, sur 12 heures réparties sur 8 séances (travail par demi-classe).

Compétences visées :

- Développer l'expression corporelle,
- s'exprimer à l'oral,
- écouter,
- travailler en groupe,
- s'engager dans un projet,
- travailler pour donner à voir (spectacle).

Classe de CE2 – CM1 :

➤ **Théâtre :** par une intervenante, comédienne, Nicole Rivier, sur 12 heures réparties sur 8 séances (travail par demi-classe).

Compétences visées :

- Développer les capacités à s'exprimer à l'oral et avec son corps,
- mémoriser des textes,
- mettre en voix et en scène des textes,
- prendre la parole en public,
- vivre ensemble : travailler en groupe, être acteur, être spectateur.

Annexe 3 : projet pédagogique Micro-crèche

Le projet pédagogique

Il s'articule en plusieurs chapitres :

- ✦ Chapitre 1. L'enfant
- ✦ Chapitre 2. Les parents
- ✦ Chapitre 3. Les partenaires

CHAPITRE 1. L'enfant

LA VIE QUOTIDIENNE

LES REPAS

Pour les bébés

OBJECTIFS

- ❖ Respecter le rythme de chacun,
 - ❖ S'adapter au tempérament de chaque enfant,
 - ❖ Respecter le temps de digestion de chacun,
 - ❖ S'adapter au mieux aux exigences particulières des parents tout en discutant,
- a) Ne pas forcer à manger, l'essentiel étant de goûter, proposer plusieurs fois ...

MOYENS

- b) Mettre en place les repas à la demande. Il y a un horaire indicatif mais tout à fait modulable en fonction de la demande l'enfant.
- c) Bien suivre les indications des parents sur l'intégration progressive des aliments et sur les exigences spéciales (eau en bouteille etc.)
- d) Prendre le temps de donner un repas, de profiter d'un moment en tête à tête entre une professionnelle et un enfant que ce soit pour donner un biberon ou un repas

Pour les Grands

OBJECTIFS

- ❖ Favoriser l'autonomie de l'enfant, sans se précipiter.
- ❖ Encourager l'enfant dans la progression de ces acquis (manger seul).
- ❖ Respecter au mieux le rythme de chacun.
- ❖ Respecter et développer les goûts de chacun.
- ❖ Pouvoir faire la différence entre un enfant qui refuse de manger par caprice ou par manque d'appétit.

MOYENS

- ❖ Faire participer les enfants au dressage de la table, au choix de la vaisselle
- ❖ Proposer aux enfants de participer à la préparation des goûters,
- ❖ Ne pas forcer mais demander de goûter avant de refuser,
- ❖ Rester attentif au comportement des enfants,
- ❖ Laisser l'enfant manger seul s'il le désire en lui proposant une aide éventuelle,
- ❖ Un adulte s'installe à table avec les enfants: meilleur respect du rythme et meilleur suivi de chaque enfant
- ❖ Ne pas punir en supprimant le dessert mais plutôt expliquer à l'enfant que s'il refuse de manger par manque d'appétit il faut être logique jusqu'au bout.

LE SOMMEIL

OBJECTIFS

- ❖ Respecter le rythme de chaque enfant.
- ❖ Prendre en compte les rites d'endormissement de chaque enfant (jouet de substitution : doudou, sucette).
- ❖ S'adapter aux réactions de l'enfant face à son coucher (ne pas laisser un enfant couché s'il ne veut pas dormir)
- ❖ Être à l'écoute des parents sur leur demande tout en leur présentant notre politique du sommeil, encourager l'échange.
- ❖ Respecter les repères de l'enfant.

MOYENS

- α) Laisser la lumière de la veilleuse si angoisse de l'enfant ou ouvrir légèrement les volets
- β) Attribuer un lit à chacun dans la mesure du possible.
- χ) Insister sur les retransmissions entre parents et professionnels
- δ) Ne pas imposer « le sommeil ».
- ε) Attendre un petit moment puis lever si l'enfant refuse de dormir
- φ) Savoir proposer le passage du lit barreau au lit au sol uniquement quand l'enfant se sent prêt
- γ) Demander aux parents de bien apporter les doudous, sucettes et autres objets transitionnels ainsi qu'un linge avec les odeurs des parents pour rassurer surtout les premiers temps.

LA PROPRETE

La propreté consiste dans la maîtrise consciente des sphincters.

OBJECTIFS

- a) Respecter le rythme de chaque enfant.
- b) Être à l'écoute de l'enfant et verbaliser ce qui se passe.
- c) Respecter l'enfant dans son apprentissage et le rassurer dans ses débuts parfois difficiles.

MOYENS

- ❖ Dialoguer avec les parents pour respecter une cohérence entre la maison et la micro-crèche.
- ❖ Ne pas humilier l'enfant : on peut verbaliser un mécontentement mais ne pas humilier l'enfant. la verbalisation et l'échange sont très importants.
- ❖ Échanger avec les parents pour pouvoir confronter les points de vue et permettre de refaire le point sur ce que signifie vraiment la propreté

La maîtrise totale des sphincters ne peut être commandée ou conditionnée par l'adulte, sinon la propreté n'est pas entièrement acquise et il faudra plus de temps à l'enfant pour intégrer le processus.

Cette maîtrise consciente n'est vraiment possible que lorsque l'enfant a acquis la marche, sait se déplacer et monter des marches parfaitement.

La couche n'entrave pas cet apprentissage. Mieux vaut laisser une couche un peu plus longtemps et l'enlever pour proposer le pot, plutôt que de la supprimer complètement pour la remettre plus tard à cause des "accidents" trop nombreux.

Il ne faut pas confondre le désir de l'adulte et les compétences réelles

L'EVEIL DE L'ENFANT

OBJECTIFS

- ❖ Accompagner l'enfant dans l'épanouissement de ses compétences et de son développement.
- ❖ Favoriser le développement de sa curiosité.
- ❖ Développer la motricité globale de l'enfant.
- ❖ Favoriser sa motricité fine.
- ❖ Socialiser l'enfant.
- ❖ Laisser l'enfant organiser ses propres jeux.

MOYENS

- a) Mettre à disposition de l'enfant des jeux divers et variés.
- b) Organiser l'espace.
- c) Ne pas imposer, mais motiver
- d) Verbaliser les découvertes de l'enfant.
- e) Encourager.
- f) Proposer des ateliers variés : musique, psychomotricité, dessin, peinture, manipulation (pâte à modeler par exemple)
- g) Proposer mais ne pas imposer une activité à l'enfant

Les ateliers d'éveil de l'enfant sont importants pour l'aider à grandir et à développer ses capacités et compétences.

L'objectif des ateliers n'est pas de faire à la place de l'enfant, ni d'obtenir un résultat précis. Mais il est bien de le laisser utiliser et découvrir différents matériaux et techniques qu'il utilisera à la hauteur de ses capacités.

Au fur et à mesure que l'enfant grandit on peut donner des consignes de plus en plus précises (toujours pour l'aider à développer ses capacités), mais il doit avant tout prendre du plaisir dans ce qu'il fait. C'est pourquoi, un enfant qui ne souhaite pas participer à un atelier n'est pas obligé. Nous ne sommes pas une école de la petite enfance, nous sommes avant tout un lieu de vie, de découverte et de socialisation.

Parallèlement à ces ateliers il est important également de favoriser **le jeu autonome**. C'est à dire aménager l'espace avec du mobilier et des jeux adaptés où l'enfant pourra seul ou avec ses pairs organiser ses jeux.

L'adulte ne doit plus être l'initiateur mais plutôt l'observateur de ces temps. Observation importante pour mieux cerner la personnalité de l'enfant et son développement. Observation importante aussi pour mettre en évidence les relations entre enfant. Observation pour déceler d'éventuelles « anomalies » grave ou non de développement ou de comportement.

Ces temps de jeux sont aussi le moyen pour l'enfant de se détacher de l'adulte et de développer son imagination. L'intervention systématique de l'adulte incite l'enfant à se reposer toujours sur lui.

Ouvrir l'enfant sur le monde, ce n'est pas l'enfermer dans un seul monde.

Les animations extérieures avec d'autres adultes sont très profitables, dans la mesure où elles sont réfléchies et organisées.

Sorties à pied : appréhender l'extérieur en observant ce qui entoure l'enfant.

Sorties dans des lieux spécifiques (bibliothèque, musée, ferme) : appréhender d'autres adultes, dans un autre environnement et découvrir celui-ci

CHAPITRE 2. Les parents

OBJECTIFS

- ❖ Mettre les parents en confiance
- ❖ Valoriser les parents
- ❖ Intégrer les parents dans la vie de la structure

MOYENS

- a)** Prendre le temps d'informer les parents sur le fonctionnement de la structure,
- b)** Faire visiter les lieux
- c)** Ne pas juger,
- d)** Accepter les différences,
- e)** Échanger,
- f)** Être à l'écoute,
- g)** Être disponible,
- h)** Concilier les attentes des parents avec les contraintes de la collectivité,
- i)** Faire appel aux parents pour les animations spéciales (sorties, spectacles...),

Une des spécificités du territoire est l'implantation de familles nouvellement installées.

La structure peut aider ses familles à s'intégrer en étant lieu ressource :

- Présentation des services disponibles sur le territoire,
- Organisation de temps de rencontres et d'échanges lors des fêtes de Noël et à la fin de l'année scolaire
- Implication des familles dans la vie de la structure,
- Mise à disposition à l'accueil d'information diverse

Chapitre 3. Les partenaires

Avec le syndicat Education 2000.

OBJECTIFS

- ❖ Assumer la délégation de gestion de la structure
- ❖ Répondre aux obligations établies par le syndicat
- ❖ Collaborer pour faire évoluer la micro-crèche.

MOYENS

- ❖ Mettre en place une commission du suivi de gestion
- ❖ Établir régulièrement des bilans quantitatif et qualitatif
- ❖ Échanger, se rencontrer
- ❖ Proposition d'outils promotionnels

Avec la P. M. I. et le Conseil Général

OBJECTIFS

- ❖ Assurer le suivi et la sécurité des enfants
- ❖ Apporter une aide aux familles en difficulté.
- ❖ Contrôler la bonne application des règlements conformes à la législation en vigueur.

MOYENS

- Échanges téléphoniques
- Visites de l'infirmière et du médecin de P. M. I.

Avec les écoles de formation

OBJECTIFS

- Offrir un terrain de stage (BEP sanitaire et social, CAP petite enfance, Auxiliaires de puériculture, Infirmières, Educateur de jeunes enfants, orthophonistes etc...).
- Assurer le tutorat des stagiaires par un membre de l'équipe

MOYENS

- ❖ Échanges entre la micro-crèche et les centres de formation (Téléphone, réunion, courriers)
- ❖

Avec les organismes sociaux (CAMSP, Établissements spécialisés dans le handicap...)

OBJECTIFS

- ❖ Apporter un soutien à l'équipe de la micro crèche si besoin,
- ❖ Optimiser le travail auprès d'un enfant handicapé,
- ❖ Ouvrir la micro crèche à tous les enfants
- ❖ collaborer

MOYENS

- ❖ Établir des protocoles d'accueil individualisé
- ❖ Se rencontrer,
- ❖ Échanger
- ❖ Mettre en place des projets communs

Avec les associations ou structures existantes

OBJECTIFS

- ❖ S'ouvrir vers l'extérieur
- ❖ Participer à la vie du territoire,
- ❖ Faire profiter aux enfants des opportunités du territoire

MOYENS

- ❖ Mise en place de projets communs,

ANNEXE 4 : LE PROJET ÉDUCATIF DES FRANCAS DU DOUBS

Ses fondements :

- ❖ Ils sont de trois ordres :
- ❖ Des connaissances scientifiques
- ❖ Chaque personne est unique et originale. "L'enfant n'étant la reproduction de personne est en fait une création définitivement unique" (A. Jacquard).
- ❖ La personne humaine est indivisible. "Il est contre nature de traiter l'enfant fragmentairement. A chaque âge, il constitue un ensemble indispensable et original. Dans la succession de ses âges, il est un seul et même être en cours de métamorphose". (H. Wallon).
- ❖ L'être humain est un être social "L'homme ne peut se concevoir en dehors de la société sans mutilation" (H. Wallon).
- ❖ Le développement de la personne humaine suit une évolution dont l'enfance et l'adolescence sont les deux premières grandes périodes. "Si l'enfant présente un grand intérêt en lui-même, il s'y ajoute, en effet, que l'enfant explique l'homme autant, et souvent plus, que l'homme n'explique l'enfant" (J. Piaget). L'enfant est une personne originale qui se distingue profondément de la personne adulte. "Ce fut un progrès essentiel que de situer l'enfance dans sa singularité, de la saisir dans sa physionomie propre afin qu'elle ne soit plus évaluée en référence constante à l'âge adulte, assimilée ou plutôt confondue avec l'âge adulte" (G. Snyders). L'éducation est globale et continue. "En réalité, l'éducation comprend toutes les influences qui peuvent s'exercer sur l'individu pendant sa vie" (R. Gal). L'action éducative n'est que la part consciente, volontaire et finalisée de l'éducation. "Il faut distinguer les caractéristiques de l'action exercée. Celle-ci peut être volontaire ou involontaire, elle peut être finalisée ou non" (G. Mialaret).
- ❖ Des constats
- ❖ Que cela soit apparent ou non, tous les individus et tous les groupes humains sont interdépendants. Si les maux dont souffrent singulièrement les jeunes ont, sans conteste, des causes politiques et économiques, ils prouvent également que notre société n'assume pas encore pleinement sa fonction éducative. Dans une société en évolution -sociale, culturelle, scientifique et technologique- accélérée, l'action éducative périscolaire s'avère de jour en jour plus nécessaire, tant pour le développement des personnes -et de toutes les personnes- que pour la formation des citoyens (membres de la société).
- ❖ Des valeurs
- ❖ Ce sont toutes les valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la responsabilité, la démocratie, la paix... C'est aussi la laïcité définie comme étant le respect de la personne humaine et de ses droits et notamment comme étant le respect de la personne enfantine qu'il importe de protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

Sa finalité :

- ❖ Le projet éducatif des Francas intègre deux données importantes :

- ❖ dans le processus de développement de la personne humaine, l'enfance est une période déterminante,
- ❖ la participation active de la personne, quel que soit son âge, est indispensable à son développement,
- ❖ "La finalité du projet des Francas s'exprime donc ainsi : avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible".

Ses objectifs :

- ❖ Les objectifs découlent des fondements et de la finalité du projet. Ils sont déterminés à la fois par ce dont chaque personne a besoin dans son présent, et par ce qu'implique son devenir, par ce que suppose son développement individuel et par ce qu'implique sa vie en société.
- ❖ Trois objectifs fondamentaux se dégagent :
 - ❖ Favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.
 - ❖ Favoriser dès l'enfance, l'accession de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en oeuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
 - ❖ Contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.
- ❖ Le projet éducatif des Francas vise donc à permettre aux enfants et aux jeunes des milieux les plus divers :
 - ❖ de participer à des activités individuelles et collectives adaptées à leur âge, répondant à leurs intérêts et à leurs besoins,
 - ❖ d'accéder aux connaissances, aux techniques et aux formes d'expression les plus variées possibles,
 - ❖ de constituer, de développer et d'entretenir leur bagage culturel et d'apprendre à se cultiver,
 - ❖ de se confronter aux réalités de l'environnement matériel et humain,
 - ❖ d'investir leurs connaissances dans des réalisations individuelles et collectives,
 - ❖ de participer activement à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers,
 - ❖ d'assumer, selon les compétences acquises, des responsabilités et des rôles variés, dans des communautés différentes,
 - ❖ de participer activement à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en vie et au contrôle des règles de vie de diverses collectivités.

❖ DES VALEURS FONDAMENTALES

- ❖ Fédération de Centres de Loisirs, mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, les Francas, depuis leur création, agissent pour que soit reconnue la place des enfants et des jeunes dans notre société.

Les Francas sont opérateurs d'activités en direction des enfants et des jeunes et mouvement d'influence sociale pour une meilleure prise en compte des besoins des enfants et des jeunes dans notre société.

Leur action s'appuie sur les valeurs fondamentales que sont la démocratie, la laïcité et la solidarité :

DEMOCRATIE : pour que chacun, y compris l'enfant et le jeune, participe aux décisions qui le concerne et qui concerne la cité à laquelle il appartient.

LAICITE : pour une égalité de traitement des personnes, le respect des différences, l'accueil de tous sans distinction d'origine ethnique, culturelle ou sociale, de conviction philosophique, politique ou religieuse.

SOLIDARITE : pour que chacun ait les mêmes chances de réussite, la possibilité de développer avec les autres membres de la collectivité les relations nécessaires à son épanouissement personnel et son implication citoyenne.

Ces valeurs sont garantes de la construction d'un monde plus juste, plus démocratique, plus libre où chaque personne est intégrée et acteur dans son environnement. Ces valeurs sont support à l'exercice d'une véritable citoyenneté.

Leur action est indissociablement éducative, sociale et culturelle.

EDUCATIVE : ils contribuent au développement de la personnalité de l'enfant et à son épanouissement civique.

SOCIALE : ils luttent contre toutes les formes d'exclusion, de ségrégation et d'injustice qui s'oppose au droit à l'éducation pour tous.

CULTURELLE : ils suscitent chez les enfants et les jeunes l'envie de découvrir les richesses de notre civilisation, et de s'ouvrir à une culture de plus en plus universelle.